

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

BANQUE DE TUNISIE

-B T-

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 30 juin 2003 . Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M. Jelil Bouraoui sur les résultats provisoires.

BILAN PROVISOIRE AU 30 JUIN 2003

(unité =en 1000DT)

ACTIF	Notes	juin-2003	juin-2002	déc-2002
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	12 831	16 841	17 628
AC2 Créances sur les établissements bancaires	3.2	113 993	86 316	110 078
AC3 Créances sur la clientèle	3.3	1 159 880	1 107 164	1 173 695
AC4 Portefeuille-titres commercial	3.4	70 754	28 050	35 610
AC5 Portefeuille d'investissement	3.5	75 801	64 855	75 166
AC6 Valeurs immobilisées	3.6	43 340	40 220	41 061
AC7 Autres actifs	3.7	30 469	62 010	65 276
TOTAL ACTIF		1 507 068	1 405 456	1 518 514
PASSIF	Notes	juin-2003	juin-2002	déc-2002
PA1 BCT		162	0	15 503
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires	4.1	30 629	27 319	15 896
PA3 Dépôts de la clientèle	4.2	948 468	914 783	966 576
PA4 Emprunts et ressources spéciales	4.3	237 379	179 905	233 023
PA5 Autres passifs	4.4	57 056	67 983	57 085
TOTAL PASSIF		1 273 694	1 189 990	1 288 083
CAPITAUX PROPRES	Notes	juin-2003	juin-2002	déc-2002
CP1 Capital social		50 000	50 000	50 000
CP2 Réserves		117 865	100 378	100 378
CP3 Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5 Report à nouveau		989	743	743
CP6 Bénéfice de l'exercice		15 243	15 068	30 033
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.5	233 374	215 466	230 431
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 507 068	1 405 456	1 518 514

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
(unité =en 1000DT

HORS BILAN	Notes	juin-2003	juin-2002	déc-2002
Passifs éventuels		263 360	254 846	250 046
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		217 401	166 312	172 851
HB2 Crédits documentaires		45 959	88 534	77 195
Engagements donnés		76 847	103 450	92 802
HB4 Engagements de financement donnés	5.1.1	76 115	103 360	92 764
Engagements sur titres		732	90	38
Engagements reçus		661 695	607 862	668 335
HB6 Engagements de financement reçus		33 342	45 310	39 982
HB7 Garanties reçues	5.2.1	628 353	562 552	628 353

ETAT DE RESULTAT SITUATION PROVISoire AU 30 JUIN 2003

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	juin-03	juin-02	déc-02
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts et revenus assimilés	6.1	50 943	48 329	97 832
Commissions (en produits)	6.2	6 512	6 943	13 383
Gains sur port-titres commercial et opérations financières	6.3	3 320	1 543	4 428
Revenus du portefeuille d'investissement		3 979	4 773	7 075
Total produit d'exploitation bancaire		64 754	61 588	122 718
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	6.4	21 558	18 054	39 338
Total charges d'exploitation bancaire		21 559	18 054	39 338
PRODUIT NET BANCAIRE		43 196	43 534	83 380
Dotations aux provisions & corrections de valeur	6.5	8 717	10 326	18 440
Autres produits d'exploitation	6.6	177	158	420
Frais de personnel		9 167	8 738	17 291
Charges générales d'exploitation		3 739	3 257	7 334
Dotations aux amortissements sur immobilisations		2 422	2 235	4 510
RESULTAT D'EXPLOIATION		19 328	19 137	36 225
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-80	599	428
Impôts sur les bénéfices		4 005	4 667	6 620
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		15 243	15 068	30 033

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de Dinars)

	juin-2003	juin-2002	déc-2002
<u>CATIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	56 164	55 704	114 246
Charges d'exploitation bancaire décaissés	-12 414	-21 163	-46 020
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	29 710	1 050	-3 420
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	7 928	-23 176	-95 097
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	-23 907	-33 786	22 004
Titres de placement	-3 547	-2	-3 600
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-14 865	-14 752	-21 618
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	35 069	816	-20 966
Impôt sur les bénéfices	-3 418	-3 319	-7 822
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	70 720	-38 628	-62 293
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 535	4 328	6 562
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement	1 809	-10 511	-20 754
Acquisition/ cession sur immobilisations	-4 847	-1 639	-4 753
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 503	-7 822	-18 945
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions	0	30 000	30 000
Emissions d'emprunts	0	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0	-3 000
Augmentation/diminution ressources spéciales	4 401	38 591	93 850
Dividendes versés	-12 277	-9 262	-9 265
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-7 876	59 329	111 585
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	0	0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	61 341	12 879	30 347
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	92 893	62 546	62 546
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	154 234	75 425	92 893

BT-(suite)-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 30 juin 2003

1. Note sur le respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes en vigueur, à savoir les normes générales des entreprises et les normes spécifiques au secteur bancaire (de 21 à 25).

Les provisions sur créances viennent en déduction des créances douteuses et litigieuses. Aussi, le portefeuille des titres de participation est présenté en net des provisions affectées.

Les valeurs reçues à l'encaissement pour le compte de la clientèle ne sont pas présentées au bilan. Elles font l'objet d'une comptabilité matière.

2. Notes sur les bases de mesure et les principes comptables appliqués**2.1- Règles de prise en compte des intérêts et des commissions**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

2.2- Règles de constatation des créances douteuses

Les créances (bilan et hors bilan) font l'objet d'une évaluation et d'un classement périodique, conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

Des provisions spécifiques sont constituées individuellement sur les crédits et engagements consentis à la clientèle. Ces provisions sont calculées en fonction de la classe et des garanties réelles constituées et déductibles en application des normes prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie.

2.3- Règles de classification et d'évaluation des titres**Titres de transaction**

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les céder à la clientèle. Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Les intérêts courus et non échus sur ces titres sont portés au compte de résultat à chaque arrêté comptable.

Titres d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

3. Notes sur le bilan (ACTIF)**NOTE 3.1: caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Banque Centrale de Tunisie	3 860	11 033	8 805
Caisse	8 357	4 796	6 672
Compte Courant Postal	440	855	2 102
Chèques de voyage	174	157	49
Total	12 831	16 841	17 628

NOTE 3.2: ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Banques résidentes et BCT	89 385	45 146	69 093
Banques non résidentes	15 582	26 576	29 496
Prêts aux organismes financiers spécialisés	9 026	14 594	11 489
Total	113 993	86 316	110 078

NOTE 3.3 : ventilation des créances courantes sur la clientèle

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Comptes débiteurs de la clientèle	222 737	233 940	246 196
Portefeuille escompte	658 183	661 151	646 300
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses (1)	96 259	88 792	110 580
Crédits sur ressources spéciales	226 499	163 223	219 814

BT-(suite)-

Créances rattachées	24 434	24 078	24 638
Autres crédits à la clientèle	8 882	12 550	9 560
Créances de crédit bail	8 051	8 775	8 452
TOTAL CREANCES BRUTES	1 245 045	1 192 509	1 265 540
Provisions affectées	-85 165	-85 345	-91 845
TOTAL CREANCES NETTES	1 159 880	1 107 164	1 173 695

(1) Entre juin 2002 et juin 2003, les créances douteuses et litigieuses ont évolué comme suit :

Solde au 30 juin 2002	88 792 mille dinars
Créances radiées par des provisions	-13 680 mille dinars
Variation nettes des créances classées	21 147 mille dinars
Solde au 30 juin 2003	96 259 mille dinars

NOTE 3.4: portefeuille titres commercial

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Titres de transaction	51 854	18 168	22 213
Créances rattachées	2 755	882	799
Titres de placement	16 145	9 000	12 598
Total	70 754	28 050	35 610

NOTE 3.5: portefeuille d'investissement

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Titres d'investissement	13 439	3 968	13 465
Titres de participation libérés bruts	63 264	62 422	63 501
Créances rattachées	956	323	58
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT BRUT	77 659	66 713	77 024
Provisions pour dépréciation des titres	-1 858	-1 858	-1 858
total portefeuille d'investissement net	75 801	64 855	75 166

NOTE 3.6 : valeurs immobilisées

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Immobilisations brutes	72 503	64 769	67 885
Amortissements	-29 163	-24 549	-26 824
	43 340	40 220	41 061

NOTE 3.7 : Autres postes d'actif

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Valeurs en circulation et en compensation reçue	22 741	44 059	21 729
Débiteurs divers	1 629	927	1 018
Comptes de régularisation	6 099	17 024	42 529
	30 469	62 010	65 276

4. Notes sur le bilan (Capitaux propres et passif)

NOTE 4.1 : dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Banques résidentes	72	43	51

BT-(suite)-

Banques non résidentes	5 495	6 583	7 497
Organismes financiers spécialisés	3 538	4 042	172
Emprunts au jour le jour et à terme	21 524	16 651	8 176
Total comptes interbancaires	30 629	27 319	15 896

NOTE 4.2 : dépôts et avoirs de la clientèle

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Comptes à vue	323 945	319 547	320 123
Comptes spéciaux d'épargne	272 553	264 678	275 836
Comptes à terme, bons de caisse et autres prod financiers	323 106	302 378	345 579
Autres sommes dues à la clientèle	17 076	18 166	19 063
Dettes rattachées	11 788	10 014	5 975
Total	948 468	914 783	966 576

NOTE 4.3 : Emprunts et ressources spéciales

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Emprunt obligataire	3 000	6 000	3 000
Ressources spéciales	231 750	172 090	227 349
Dettes rattachées	2 629	1 815	2 674
Total	237 379	179 905	233 023

NOTE 4.4 : autres postes de passif

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Provisions pour risque et charges	3 295	3 732	5 191
Créditeurs divers	6 830	9 248	6 650
Comptes de régularisation passif	6 332	13 169	6 339
Compensation à régler	40 599	41 834	38 905
Total	57 056	67 983	57 085

NOTE 4.5 : Situation nette

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Capital social	50 000	50 000	50 000
réserve légale	5 000	4 000	4 000
réserve extraordinaire	77 033	61 033	61 033
prime d'émission	20 000	20 000	20 000
réserve à régime spécial	15 832	15 345	15 345
Report à nouveau	989	743	743
Autres capitaux propres	49 277	49 277	49 277
Résultat de l'exercice	15 243	15 068	30 033
Total situation nette	233 374	215 466	230 431

5. Notes sur l'hors bilan**NOTE 5.1.1 : Engagements de financement donnés**

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
crédits notifiés non utilisés	42 773	43 073	52 872
engagements faveur banques étrangères	33 252	30 994	27 971
engagements faveur banques locales	90	29 293	11 921
Total	76 115	103 360	92 764

BT-(suite)-

NOTE 5.2.1 : Garanties reçues

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Garanties reçues de la clientèle	606 953	553 432	606 953
garanties reçues de l'Etat	21 400	9 120	21 400
Total	628 353	562 552	628 353

6. Notes sur l'état de résultat**NOTE 6.1: ventilation des intérêts et assimilés**

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Produits sur opérations avec la clientèle	49 205	47 651	96 192
Produits sur opérations interbancaires	1 738	678	1 640
Total	50 943	48 329	97 832

NOTE 6.2: commissions en produit

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
opérations avec l'étranger	977	1 043	2 195
Opérations sur titres	1 037	1 151	2 303
Commissions sur comptes	1 980	1 905	3 475
Commissions sur moyens de paiement	979	747	1 692
Commissions de gestion	580	703	1 207
Opérations guichet et opérations diverses	959	1 394	2 511
Total	6 512	6 943	13 383

NOTE 6.3: gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
gain net sur titres de transaction	1 612	282	1 225
gain net sur opérations de change	1 709	1 261	3 203
Total	3 320	1 543	4 428

NOTE 6.4: intérêts encourus et charges assimilées

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	15 514	13 994	29 066
Charges sur emprunts et ressources spéciales	5 371	3 444	9 234
Charges sur opérations interbancaires	606	596	978
	21 492	18 034	39 278
commissions encourues	66	20	60
Total	21 558	18 054	39 338

NOTE 6.5: dotations aux provisions

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
provisions pour créances et titres	7 000	8 500	15 000
provisions pour risques et charges	1 700	1 802	3 400
provisions diverses à caractère général	0	0	0
Total	8 700	10 302	18 400
correction de valeur sur créances passées par pertes	17	24	40
Total	8 717	10 326	18 440

BT-(suite)-

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30/06/2003**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes et, conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie, arrêtés au 30 juin 2003, figurant en annexe.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de Tunisie arrêtée au 30 juin 2003, en conformité avec le système comptable des entreprises.

Tunis, le 28 juillet 2003

Le Commissaire aux Comptes
Jelil BOURAOUI